

Présentation de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) de ville de Vaucluse

Ressources Santé Vaucluse (RSV) est un acteur central dans la coordination des parcours de santé par le co-portage de 2 autres dispositifs répondant à une population large : le DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination) et la C360 (Communauté 360). En complémentarité, l'association RSV portera la PASS de ville en Vaucluse.

Expérimentée avec succès sur d'autres départements, **la PASS de ville est un dispositif qui a pour objectif de permettre à des personnes sans couverture maladie d'accéder à des soins de ville - sans avance des frais-** : consultations médicales, dentaires, médicaments, analyses médicales... **et en parallèle, de bénéficier d'un accompagnement pour faciliter l'ouverture ou la réactivation de leurs droits en santé,**

Sa mission principale est de fluidifier les parcours de santé des personnes les plus précaires en s'appuyant sur un réseau territorial de partenaires sanitaires, sociaux et médico-sociaux du droit commun. Cette modalité d'organisation, en permettant une prise en charge sanitaire et sociale de proximité pour les personnes en situation de précarité et/ou les plus éloignées du système de santé, contribue à faciliter leur accès aux soins et à la prévention, à limiter les ruptures dans les parcours et les pertes de chance associées.

Une première phase de déploiement de la PASS de Ville est prévue sur les communes d'Avignon, de Carpentras et de Cavaillon, choisies en raison de leur taux élevé de personnes en situation de précarité et leur nombre de QPV.

Les publics ciblés sont les :

- Personnes sans droits ouverts ou actifs à la protection maladie, quel que soit l'âge
- Personnes en situation de précarité, d'isolement ou de vulnérabilité sociale
- Personnes victimes des violences intra familiales et ayant quitté le conjoint/domicile, et de fait en rupture de droits
- Publics en renoncement aux soins, repérés et orientés par les partenaires (CCAS, CHRS, associations, professionnels de santé...)
- Ayants droit (enfants, conjoints, etc.)

Trois types d'actions sont proposés :

- En matière d'accès aux soins : évaluation des besoins en santé, orientation/coordination, voire accompagnement physique vers les soins de 1er recours, auprès de professionnels partenaires (médecin généraliste, dentiste, infirmier, pharmacien, sage-femme, laboratoires d'analyse, imagerie médicale...)
- En matière d'accès aux droits : évaluation sociale et repérage des vulnérabilités, information de la personne sur ses droits, aide à la constitution des dossiers d'ouverture de droits à une protection maladie en lien avec les caisses de sécurité sociale et les organismes sociaux
- En matière de prévention : orientation vers les actions de sensibilisation, d'éducation à la santé, de dépistages et de prévention des partenaires ; si besoin, animation d'actions de sensibilisation, d'éducation à la santé ou de prévention.

Le projet nécessite une collaboration pleine et entière des partenaires du territoire : CPAM/MSA, CPTS/URPS, professionnels de santé, centres d'imagerie, laboratoires, acteurs du droit commun, acteurs spécialisés dans le champ de la précarité, équipes de soins pour les publics précaires...

L'équipe dédiée sera composée d'1 chef(fe) de projet, de 2 coordinateur/trices de parcours de formation initiale assistant de service social et infirmier, et d'1 médiateur/trice santé.

Elle disposera d'un espace d'accueil dédiés en sein de RSV, ainsi que des locaux mis à disposition, dans le cadre de conventions avec nos partenaires, à Avignon, Carpentras et Cavaillon.

Définition du poste

Le·la Médiateur·trice santé a pour mission d'accompagner les personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité dans leur accès aux soins et aux droits en santé, en s'appuyant sur une démarche de proximité, d'aller-vers et de médiation.

Il·elle intervient auprès de personnes souvent éloignées du système de santé, en créant du lien, en construisant une relation de confiance et en soutenant les démarches, afin de favoriser l'accès effectif aux soins, la continuité des parcours et le recours au droit commun.

Le·la médiateur·trice santé agit en complémentarité avec les coordinateurs·trices de parcours de la PASS de Ville (assistant·e de service social et infirmier·e), qui assurent l'évaluation, la coordination et l'accompagnement des parcours de soins et de droits.

Activités principales

Accompagnement des personnes vers les soins et les droits en santé

- Aller à la rencontre des publics, assurer une présence active sur le terrain et construire une relation de confiance avec les personnes accompagnées.
- Accompagner les personnes dans leurs démarches d'accès aux soins et aux droits en santé (prise de rendez-vous, compréhension des démarches, préparation des consultations, accompagnement physique si nécessaire).
- Soutenir les personnes dans leur parcours, en tenant compte de leur rythme, de leurs freins, de leurs représentations et de leurs expériences antérieures du soin.
- Favoriser l'autonomie progressive des personnes dans leurs démarches, sans se substituer aux professionnels du soin ou du travail social.

Information, prévention et promotion de la santé

- Informer les personnes accompagnées sur leurs droits en santé, le fonctionnement du système de soins et les dispositifs existants.
- Mobiliser les personnes vers les actions de prévention, de dépistage, d'éducation à la santé et de promotion de la santé proposées par les partenaires.
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions collectives de promotion de la santé, en lien avec les besoins repérés auprès des personnes accompagnées et les professionnels du territoire.

Médiation et interface avec les professionnels

- Assurer un rôle d'interface entre les personnes accompagnées, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux.
- Faciliter la compréhension mutuelle entre les personnes et les professionnels, en levant les incompréhensions et les obstacles relationnels.
- Sensibiliser les partenaires aux difficultés et freins rencontrés par les publics accompagnés dans l'accès aux soins.

Suivi de l'activité et participation au travail d'équipe

- Assurer la traçabilité des accompagnements réalisés dans les outils dédiés, en lien avec l'équipe de la PASS de Ville.
- Identifier et faire remonter les situations de rupture de parcours, de non-recours ou de difficultés rencontrées par les personnes.
- Participer aux réunions d'équipe, aux temps de coordination et aux rencontres partenariales.
- Contribuer à l'amélioration des pratiques et des modalités d'intervention de la PASS de Ville.

Liaisons hiérarchiques et fonctionnelles

Liens hiérarchiques :

- avec la direction (N+2)
- avec la cheffe de projet PASS de ville (N+1)

Liens fonctionnels :

- avec la cheffe de service et l'équipe opérationnelle de coordinatio DAC/C360

- avec les fonctions supports (administratif, facturation...)
- avec le pôle de coordination territoriale (chefs de projets territoriaux et C360, chargée de mission numérique...)
- avec le médecin coordinateur

Profil recherché et compétences

Connaissance souhaitée ou sensibilité aux questions sociales et de santé - Capacité à organiser son travail - Capacité à travailler en équipe et construire son réseau - Connaissance des outils bureautiques de base - Maîtrise de l'expression orale et écrite (la connaissance de langues étrangères serait un plus) - Qualités relationnelles, capacités d'écoute - Capacité à accompagner et à travailler avec des publics en grande précarité - Neutralité, respect de la confidentialité et gestion du stress - Permis B

Type de contrat et conditions d'exercice

- 0,7 ETP en CDI soit 24H30 par semaine (en application de la CCN 51)
- Salaire mensuel brut : à partir de 1 573 € + prime Ségur 238 € brut, selon diplôme et ancienneté dans une fonction similaire
- Territoires d'activité : dans un premier temps, Avignon, Carpentras et Cavaillon
- Travail au siège et sur les permanences : poste itinérant
- Nombreux déplacements à prévoir (véhicule de service ou personnel)
- Possibilité d'adapter les horaires selon les publics

Modalités de candidature

Poste à pourvoir dès que possible (création de poste)

Candidature (CV et lettre de motivation) à envoyer à francois.barriere@rsv84.fr jusqu'au 15 mai 2026